



## BULLETIN AVERTISSEMENT MOUCHE DE L'OLIVE

### GARD

Du 30 juillet 2013

Contact :

[florence.bertrand@gard.chambagri.fr](mailto:florence.bertrand@gard.chambagri.fr)

[bernard.assenat@gard.chambagri.fr](mailto:bernard.assenat@gard.chambagri.fr)

Service développement économique des filières

Tel :04.66.04.51.06 Fax :04.66.04.50.71

[www.gard.chambagri.fr](http://www.gard.chambagri.fr)

Contact :

Julie Carou

[olive.nimes@wanadoo.fr](mailto:olive.nimes@wanadoo.fr)

Tél:04.66.04.50.34

Les captures se poursuivent et augmentent très légèrement en particulier sur la zone de plaine et en situation précoce.

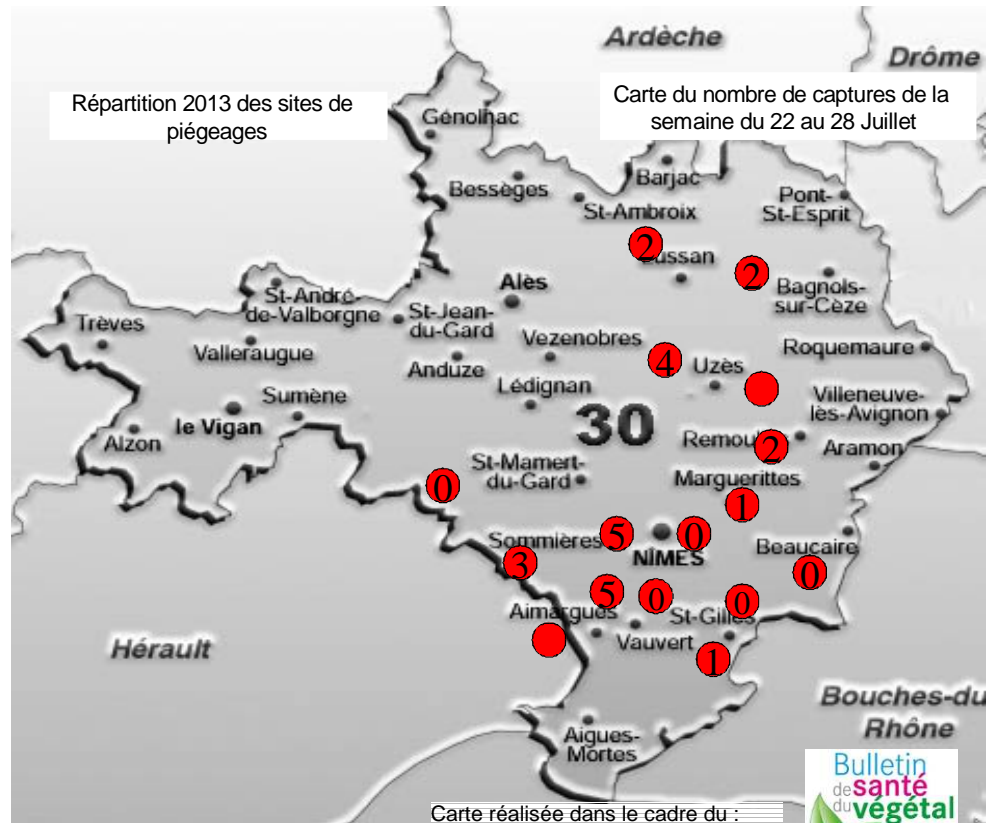
### L'observation au verger est primordiale.

En l'absence de piqûres de ponte sur les olives les interventions curatives et larvicides sont à proscrire.

D'autre part, l'intervention préventive ne se justifie pas. En effet, le pic du vol ne semble pas atteint.

En oléiculture biologique, les pluies de début de semaine ont très certainement lessivé les barrières (argiles), qui peuvent être renouvelées.

Dans tous les cas, et pour toute information complémentaire, merci de vous reporter au bulletin Infolive, via le lien suivant : <http://www.afidol.info/infolive2013>



Pour toutes informations sur les produits homologués contre la mouche de l'olive, se reporter au bulletin INFOLIVE sur le site [afidol.org](http://www.afidol.org)

Avant tout traitement, il est préférable de s'informer sur l'état actuel de la pression parasitaire de ce ravageur. Vous pouvez contacter le service technique de la Chambre d'Agriculture et/ou votre moulin.

Ce bulletin est hebdomadaire. Il est réalisé avec le soutien du :

